

LE RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces
A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan
La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION
DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON
On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

10 CENTIMES
LE NUMÉRO

ABONNEMENTS
Un an, 5 fr. — Six mois, 3 fr. 50, payables au bureau du journal.
Les frais en sus pour recouvrement par la poste.
L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal
ANNONCES
La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales
se traitent de gré à gré.

AVIS

Nous prévenons nos abonnés que nous ferons prochainement présenter, par la poste, nos quittances d'abonnements; nous les prions d'y réserver bon accueil.

Les écoles congréganistes

Au Conseil général de la Côte-d'Or, à la suite du vote d'une adresse de félicitations au Gouvernement, votée par la très grande majorité des membres du Conseil, M. Nourissat et quatre de ses collègues avaient déposé un projet de vœu ainsi conçu :

« Le Conseil général de la Côte-d'Or émet le vœu, tous droits réservés, que le gouvernement permette la réouverture, pour la rentrée prochaine, des établissements congréganistes du département de la Côte-d'Or pour lesquels sera présentée une demande d'autorisation et que la loi sur les associations, en ce qui concerne le département de la Côte-d'Or, soit appliquée par les pouvoirs publics dans un large esprit de tolérance et de liberté. »

M. Tenting, au nom de la Commission de l'Instruction, est venu proposer au Conseil général, dans la séance du 27 août, au lieu du vœu de M. Nourissat, la résolution suivante :

« Le Conseil général de la Côte-d'Or, confiant dans la vigilance de M. le Ministre de l'Instruction publique pour assurer l'exécution absolue de la loi sur l'obligation, tant par l'Etat que par les pères de famille, en donnant à ces derniers tous les moyens matériels d'obéir à la loi, passe à l'ordre du jour sur le vœu de M. Nourissat et de ses collègues. »

Naturellement, M. Nourissat a tenu à défendre sa proposition. — Hétons-nous de dire qu'il l'a fait avec une modération et une habileté extrêmes. Pour M. Nourissat, il ne s'agit pas de savoir si la loi sur les associations est bonne ou mauvaise, si le ministère a bien ou mal fait d'en commencer, comme il vient de le faire, l'application, si les résistances que cette application a rencontrées étaient légales ou illégales; non, ce que M. Nourissat demande, c'est tout simplement une chose simple et pratique, à savoir que les écoles fermées en suite de l'exécution des décrets puissent être rouvertes à la rentrée des classes, en attendant la suite qui sera donnée à leur demande d'autorisation.

Quel gouvernement desectaires pourrait ne pas souscrire à une demande aussi modeste? Cependant nous avons eu le regret de ne pas être de l'avis de M. Nourissat.

Nous avons pensé que si le gouvernement devait permettre la réouverture, au 1^{er} octobre, des écoles dont la fermeture a amené de si bruyantes et si ridicules protestations, il eût été de beaucoup préférable de ne pas les fermer, d'une part; et que, d'autre part, cette réouverture serait la reconnaissance par le gouvernement lui-même de ses torts en cette affaire de fermeture, et sa capitulation devant les menaces plus ou moins sérieuses de la gent cléricale. Mais nous y avons vu aussi, ce qui

nous a fort réjouis, que nos adversaires, en cette circonstance, se trouvaient pris à leur propre piège et se trouvaient victimes du mauvais tour qu'ils voulaient jouer au Gouvernement.

Sans prévoir quelles pouvaient en être les conséquences ultérieures, ils se sont arrangés pour faire déposer les demandes d'autorisation, premièrement par tous les établissements tenus par des hommes; deuxièmement par tous les établissements féminins placés dans des communes où les conseils municipaux étaient hostiles au maintien de l'établissement congréganiste; mais ils se sont opposés à la demande d'autorisation pour tous les établissements congréganistes placés dans des communes à majorité réactionnaire, espérant, appuyés sur les populations de ces communes, soit s'opposer à la fermeture des établissements, soit en profiter pour faire de multiples et importantes manifestations contre le gouvernement.

Et il est arrivé ce qui devait arriver. Les établissements d'hommes et les établissements de femmes ayant demandé l'autorisation, n'ont pas été inquiétés; les autres ont été fermés avec plus ou moins de résistance, avec plus ou moins de mise en scène, mais ont été fermés, et alors les meneurs du parti clérical se sont aperçus avec stupéfaction qu'ils avaient ainsi bénévolement contribué à amener la fermeture de 2.500 écoles congréganistes, placées justement dans les milieux qui leur sont le plus favorable, et qui, pour se rouvrir, devront déposer une demande d'autorisation spéciale sur laquelle devra statuer le Conseil d'Etat.

Or, le Conseil d'Etat est actuellement saisi de 13.000 demandes d'autorisation, provenant des établissements non fermés, demandes qui devront logiquement être examinées avant toutes demandes nouvelles. Ce sont évidemment d'habiles travailleurs, nos conseillers d'Etat; mais enfin, pour examiner 13.000 demandes, cela ne peut pas se faire dans un jour, ni même dans un mois, pas même dans un an; cela peut fort bien durer dix ans, vingt ans, et pendant ce temps, les écoles fermées resteront fermées. Autant dire qu'elles sont fermées définitivement.

Devant cette pénible constatation, nos bons cléricaux se sont trouvés tout penauds et ahuris, et c'est pour cela que M. Nourissat présentait son vœu bon enfant.

Mais c'est aussi pour ce motif que nous avons passé à l'ordre du jour.

M. Combes n'a pas été abbé pour rien.

BOUHEY-ALEX.

RELIGION ET PATRIOTISME

Il m'a été donné d'assister, le 16 août, aux fêtes commémoratives de Mars-la-Tour. Certes, elles ont été aussi courues et aussi brillantes que d'habitude; jamais je ne vis tant de toilettes aux couleurs tapageuses et n'entendis tant de bruit dans un village de 650 habitants. Pour des fêtes d'un caractère funèbre, cela m'a même véritablement surpris. Je me suis rendu compte que cette fête des morts n'est en somme rien moins que la fête des vivants. Les ossements des milliers de malheureux tués dans ces plaines, en ces rencontres formidables qu'on appelle batailles de

Gravelotte et de Rezonville, servent maintenant à une entreprise tout à fait pratique, il est vrai, mais qui m'a paru écoeurante et scandaleusement basse : rapporter de l'argent au cabaret et à l'église.

Mus par un patriotisme exorbitant, les cabaretiers offrent ce jour-là à tout venant leur bière à 35 centimes la choppe. La même affection ardente pour le « sol sacré » inspire au clergé du pays l'idée de faire monter les visiteurs dans la tour de son église, moyennant 25 centimes pour les militaires et 50 c. pour les pékins.

Leurs 25 centimes déboursés, nos bons pioupiou d'Auvergne, Bretagne, Dauphiné et autres jardins fleuris de France, peuvent tout à loisir voir de haut ou et comment leurs camarades de 70 ont été si habilement, si ostensiblement « menés à la boucherie ». En descendant de la tour, ils n'ont qu'à suivre, comme dit le placide curé dans son sermon, « les glorieuses traces de leurs aînés ». Le chemin est là tout ouvert devant eux.

C'est encore par amour de la patrie que dans l'église tendue de noir et devant un catafalque sur lequel brille le képi d'un général, offert sans doute à l'adoration du bon public, sont placées plusieurs cuvettes dont le fond est garni de menue monnaie pour servir d'amorce, et que viennent dévotement remplir les fidèles qui défilent là toute la journée.

Voilà comment, au beau milieu du champ de carnage, le clergé exploite, depuis trente deux ans, les ossements des morts. Malgré moi, je pense à Thénardier, cet affreux dévaliseur de cadavres que Victor Hugo, dans *Les Misérables*, montre sur le champ de bataille de Waterloo.

Bien mieux, ravi de l'aubaine et escomptant de futurs butins, il crie à de nouvelles batailles, ainsi qu'un corbeau au bec rougi de sang, s'envole en croassant en quête d'une autre proie. Sur cette même terre lorraine, qui fut jadis la rosée sanglante, il ose encore appeler le jour de la revanche.

C'est à croire que ces gens-là sont inconscients. Ceux-là même, parmi les chefs de l'Eglise, qui ont encore un certain renom de clairvoyance et de bonté, comme ce Turinaz, évêque de Nancy, qui fit naguère instruire le procès des sœurs exploiteuses de la congrégation du Bon-Pasteur, ceux là même, dis-je, semblent ne pas seulement s'apercevoir de tout l'odieux de leur conduite. C'était Turinaz lui-même qui présidait la fête de cette année. Jamais on ne vit pareille débauche de nationalisme : « Il y en a qui veulent détruire la patrie, clament-ils les yeux hors de l'orbite. Nous, patriotes, nous voulons maintenir cette institution vénérée, etc. » Et si jamais (ici le doigt menaçant de ce ministre de paix percevait déjà symboliquement, mais avec vigueur tout de même, le cœur de la voisine Allemagne), si jamais une agression se produisait de ce côté de la frontière, etc. »

Phrases connues. Bref, l'excellent ecclésiastique aux robustes poumons invita la foule à crier avec lui : « Vive l'armée! Viva la France! » Et les curés qui grouillaient autour de lui répétèrent cette exclamation, traduite aussitôt par quelques-uns en celle-ci : « A bas l'Allemagne! » Il n'y eut que le cri de Vive la République! qui ne fut pas entendu.

— Hélas! Vive la République! ne signifie-t-il pas vive l'égalité, c'est-à-dire la fraternité et la paix entre les individus comme entre les peuples? Or, comme on le sait, le Dieu de la guerre a de tout temps rempli la poche des militaires et des curés.

Et dans ce coin de notre chère et bien aimée Lorraine, si horriblement imbu de nationalisme et qui compte parmi ses représentants l'ex-colonel difformateur M. Rousset, que personne n'aïlle s'avisier d'exprimer sa méfiance à l'égard des éternantes griseries de clavier et des éclatantes fanfaronnades de M. l'évêque. Devant ce personnage à la grotesque coiffure qu'on appelle une mitre, et tout revêtu d'or ainsi qu'une idole indienne, c'est une extase béate. Le visiteur imprudent qui exprimerait son sentiment en une pareille journée est tout désigné aux cla-

meurs hostiles d'une foule naïvement féroce. Ici, n'importe quel citoyen contrariant est qualifié de Juif, et l'on sait que tous les Juifs sont bons à pendre. C'est ce qui explique que les prêtres de la Judée firent autrefois mettre à la potence le propagandiste juif Jésus. Il est vrai que plus tard le cadavre de leur victime servit à leurs successeurs, comme aujourd'hui les morts de Mars-la-Tour, pour faire des gros sous.

Eh oui! faire des gros sous, voilà le premier et le dernier mot de la religion et du patriotisme du parti clérical et soi-disant patriote. Toute la politique de ce parti tend vers ce but unique; car il sent bien que la puissance de l'argent finira par dissoudre les associations naturelles les plus fortement constituées.

Grâce à l'argent, il est possible de créer la division parmi le peuple. Il est possible d'abaisser sa mentalité en construisant à grands frais des écoles où l'on imbibes ses enfants, jusqu'à la moelle, de superstitions terribles et grossières. Avec de l'argent, on édifie encore d'imposantes églises qui font bailler les badauds d'admiration. Grâce à l'argent, on revêt de chapes brodées d'or ou de tuniques toutes cousues de fulgurants galons des citoyens qui ne sont ni plus ni moins que les autres, mais que les enfants s'habituent à saluer et à vénérer comme des divinités ambulantes. Grâce à l'argent, la classe bourgeoise de chaque pays entretient enfin des armées qu'elle tire du peuple et qui sont prêtes à se jeter les unes sur les autres comme des meutes de chiens dressés. En cas de conflit, le clergé est là pour ramasser et faire disparaître les morts. Il excite ensuite la meute à de nouveaux combats, sachant que pour sa peine il aura bonne récompense.

Ainsi va le monde. Je me consolais de ces tristes pensées en quittant Mars-la-Tour; je passai la frontière à deux kilomètres de là, et j'allai me promener dans les plaines solitaires de Rezonville et de Gravelotte, toutes parsemées de tombes allemandes. Là, nul éclat de trompettes, mais de tous les côtés, sous les sombres sapins dont le feuillage silencieux et triste abrite les victimes de la guerre, des couronnes vertes appendues au feu des grilles noires. A l'intérieur de ces grilles, des jardinettes fleuries de roses naines qui s'effeuillaient. J'en cueillis une, et portant au loin des regards chargés de pitié sur la terre environnante, gorgée de morts, Germains ou Français, je la serrai précieusement sur moi comme un symbole de paix que m'auraient envoyé, dans un pâle sourire, ces pauvres morts eux-mêmes.

Espoir de paix fleurie, tu es petit encore, mais bien vivace, et tu crotras sans cesse. Malgré eux, les hommes ne peuvent continuer indéfiniment à haïr des morts qu'ils n'ont pas connus, et à détester des vivants qu'ils ne connaissent pas encore. Si nos vieilles haines de province à province n'avaient fini par s'éteindre, où donc serait aujourd'hui la patrie française? Moi, Lorrain, ne puis-je donc souhaiter sans crime que nos haines internationales s'apaisent de même un jour, pour laisser place à une patrie plus belle encore, et qui, pas plus que l'amour de la France n'exclut actuellement l'amour de notre province, n'exclura à son tour en rien l'affection pour la France elle-même, je veux dire la grande patrie de l'Humanité?

Un jeune bourgeois.

NOTES DE VOYAGES

En pays badois.

Entre l'Alsace et le pays de Bade, l'identité physique est complète. Le Rhin, qui coupe en deux la plaine qui s'étend des Vosges à la Forêt Noire, n'établit entre les deux rives aucune différence : des deux côtés ce sont des campagnes absolument plates, sans relief, d'une fertilité analogue, couvertes des mêmes cultures, des mêmes houblons. A l'est comme à l'ouest, l'horizon est borné par le même profil ondulé et arrondi des montagnes couvertes

des mêmes sapins et des mêmes liêtres. Entre les populations alsaciennes et les populations badoises, il y a une semblable communauté d'usages, de costumes, de langue même.

Ainsi, malgré l'obstacle considérable qu'offre le fossé du Rhin impétueux, l'Alsace tend la main aux pays germaniques.

Mais, d'autre part, l'histoire l'avait faite profondément française. Elle avait été acquise par la France au XVII^e siècle, au milieu de la guerre de Trente Ans. Un aventurier, grand capitaine, Bernard de Saxe-Weimar, ancien lieutenant de Gustave Adolphe et qui, après la mort de son chef, faisait la guerre pour son propre compte, s'en était emparé et rêvait d'en faire une principauté indépendante. Il mourut avant d'avoir réalisé son plan. Riche-lieu racheta l'armée d'aventuriers qu'il avait commandée et, du même coup, prit possession du pays où elle s'était établie.

Voilà comment l'Alsace devint française, aux environs de l'année 1640.

Elle était, à ce moment, épuisée, ravagée, ruinée. Ce qu'a été la guerre de Trente Ans, on le comprend seulement quand on parcourt les régions où elle eut son théâtre : pas de place forte, pas de château, pas de burg qui n'ait été alors, ou mutilé ou ruiné. On peut juger, par là, de l'état des campagnes et du sort des paysans.

L'Alsace, au sortir de ces affres, goûta le repos sous l'administration française : le gouvernement des rois n'était pas l'idéal, mais on avait tant souffert que l'on n'était pas en droit d'être exigeant. L'Alsace se reprit à vivre; elle respira. Les cœurs s'attachèrent à la France.

Un pays germanique tendant la main aux voisins de l'est et, d'autre part, lié par les liens de la reconnaissance, par le sentiment d'une solidarité séculaire avec la France, telle était l'Alsace avant 1870. Elle semblait créée pour rapprocher deux peuples et deux civilisations, destinée à une mission bien-faisante.

Le génie épouvantable de Bismark, la stupidité du gouvernement impérial, en ont fait, au contraire, un élément de haine et de discorde, non-seulement pour l'Allemagne et pour la France, mais pour l'Europe tout entière, entraînée dans l'hostilité des deux nations ennemies.

Situation déplorable et, il faut l'espérer, passagère. Le rôle que l'Alsace devait jouer, elle le reprendra, sans doute, un jour; le jour où l'impérialisme germanique se sera écroulé sous les coups de la social-démocratie.

Quand les peuples auront conquis leur liberté, l'Alsace sera le trait d'union entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale : terre conciliatrice, féconde, belle et bien-faisante.

Heidelberg

Je viens de voir un spectacle sinistre.

Au point où le Neckar, après s'être frayé un chemin entre la Forêt Noire et l'Odenwald, pénètre dans la plaine où il va bientôt confluer avec le Rhin, s'est établie la ville de Heidelberg. Ville riante entre deux collines boisées, abritée par les montagnes à l'est, ouverte vers la plaine à l'ouest, elle est célèbre, dans le monde, par sa vieille université.

Sur le flanc de la montagne, au sud-est, les Electeurs avaient établi un puissant château-fort; aux murailles épaisses de plusieurs mètres et dont les tours massives semblaient braver tout assaut.

A la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, les temps paraissent plus calmes, les idées de confort et de luxe, le sentiment de l'art s'étant

partout répandus, les Electeurs s'opposèrent à transformer, au moins en partie, leur château. Sans détruire les villes... Malheureusement, le répit fut de courte durée; les guerres religieuses qu'on croyait terminées se rouvrirent; la lutte entre la France et l'Empire reprit et, malgré les intervalles de paix, malgré les traités et les trêves, les armées, pendant tout le cours du XVIII^e siècle, sillonnèrent l'Allemagne.

La rive droite du Rhin eut surtout à souffrir: depuis que l'Alsace était française, l'Electorat du Rhin, le Palatinat, était le boulevard des terres germaniques vers l'ouest; là se portaient le plus souvent l'effort de l'attaque et celui de la résistance.

C'est ainsi que le château de Heidelberg cessa d'être un séjour de plaisance et subit de nouveaux assauts. Enfin, au moment de la guerre de la ligue d'Augbourg, Louvois, qui dirigeait la politique et les armées françaises, conçut une idée exécrable.

Il se dit que si la rive droite du Rhin était entièrement dévastée, si on la transformait en désert, elle opposerait au passage des troupes, qui ne pourraient s'y ravitailler, un obstacle insurmontable; et il ordonna la dévastation du Palatinat.

Cet ordre donna lieu à des cruautés et à des excès inouis. Les villes furent livrées aux flammes. Les villages furent rasés, les récoltes saccagées; les paysans chassés vers l'intérieur du pays où les attendait la famine. Dans ces exécutions, ce fut Heidelberg où les instructions de Louvois furent le mieux exécutées. Le château, déjà éventré par Melac, fut l'objet d'une destruction méthodique. Les tours sautèrent; les salles, les boiseries, les toitures s'effondrèrent dans le feu et, après l'incendie, il ne resta plus que des murs lézardés aux trous béants.

Depuis ce moment, les ruines du château de Heidelberg demeurèrent comme un témoignage inexorable du passage des armées françaises; excitation séculaire à la haine, elles paraissaient attendre leur vengeance. Aujourd'hui, seulement, on commence à les restaurer.

Ce sont ces traces d'un passé odieux que je viens de visiter par un temps d'orage, sous un ciel noir, au milieu d'une pluie battante, qui accentuaient encore l'horreur de ce spectacle. J'examinai ces façades élégantes derrière lesquelles il n'y a plus que le vide; ces tours puissantes encore, bien que fracturées. Des allemands, hommes et femmes, accompagnaient, comme moi, un guide qui donnait de brèves explications et rappelait, sans déclamation ni emphase, les souvenirs historiques accumulés en ce lieu.

Il me sembla que ses auditeurs étaient médiocrement émus par ses paroles: je n'entendis pas une exclamation, je ne vis aucune des manifestations que je redoutais.

J'allais m'en étonner, quand les images de l'invasion de 1814, de l'invasion de 1815, de l'invasion de 1870 surgirent dans mon esprit: les Allemands n'avaient plus de raison d'indignation et de haine; ils s'étaient vengés, ils avaient eu leur revanche, revanche brutale et féroce: œil pour œil, dent pour dent.

Est-ce une revanche semblable, est-ce une nouvelle dévastation du Palatinat que nous devons souhaiter.

L. R.

CONTRASTE

L'Indépendance Belge, en appréciation de la Chouannerie conduite par l'abbé Gayraud, se livre à des réflexions qu'on nous saura gré de communiquer à nos lecteurs et dont la justesse saute à tous les yeux:

Les réactionnaires ont compté sur la patience admirable des soldats; ils savaient que les commissaires et les gendarmes avaient reçu l'ordre formel d'éviter toute collision sanglante et c'est cela qui leur faisait si beau jeu, c'est cela qui leur a permis d'agir aussi scandalement. Jamais, dans aucun pays du monde, on n'a vu l'armée appelée pour maintenir l'ordre faire preuve d'autant de patience, jamais on n'a vu les représentants de l'autorité se laisser maltraiter de la sorte sans se servir contre les auteurs des forces mises à leur disposition. Et, encore une fois, il est regrettable que dans les grèves, que dans les conflits

travail, les autorités ne fassent pas preuve de la même extrême bienveillance et que trop souvent, les « fusils partent tout seuls ». Que l'on nous comprenne bien, ce n'est pas que nous reprochions à ces gouvernements français de n'avoir pas le plus énergiquement à l'égard des émeutes bretonnes, mais nous tenons à marquer la différence de tactique, afin qu'il soit bien établi qu'un gouvernement démocratique sait arriver à ses fins tout en évitant les violences extrêmes, tandis que les gouvernements conservateurs ont recours au feu de pelote avant même d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation.

LOCALE

Signes précurseurs

Nos conseillers généraux sont en bloc de bons républicains, anticléricals, démocrates, amis des réformes, mais ils ont une venette effroyable de l'empereur Magnin. Au fond, les trois quarts de ceux qui l'ont renommé pour la trente-deuxième fois à la présidence, seraient heureux d'être débarassés de lui. Mais le vieux pape de l'opportunisme côté-dorien est tellement tenace, il sait si bien manœuvrer les ficelles administratives, que nos élus cantonaux courbent la tête comme de jeunes écoliers sous la férule du pion.

Le spectacle n'est certainement pas banal; mais il l'est encore plus qu'on ne pense quand on sait ce qui se passe derrière le rideau.

L'enfantement et le vote de l'adresse au gouvernement pour le féliciter d'appliquer la loi sur les congrégations a été un véritable roman héroïque-comique. Il fallait entendre certains élus souffler à l'oreille d'autres collègues: « Qu'est-ce que dit l'Empereur? L'Empereur approuve-t-il? Signe-t-il? L'Empereur marchait à peu près comme le chien qu'on fouette; son éreintement déguisé du Ministère Combes avait ahuri nombre de conseillers généraux qui redevenaient timorés.

Enfin, les événements ont été plus forts que les finesses des uns et les hésitations des autres. Le citoyen Rey, l'enfant terrible du Conseil général a mis, comme on dit vulgairement, les pieds dans le plat; tant bien que mal, l'adresse a été votée.

Mais, fait à retenir, l'Empereur Magnin ne l'a point signée. Est-ce à cause d'une vieille dent contre Combes qui veut lui démolir son préfet; est-ce, au contraire, à la suite d'un ramollissement genre Mazeau qui le pousserait sur la fin de sa vie du côté réactionnaire? Nous ne saurions le dire. — Toujours est-il que l'Empereur Magnin ne donne point sa confiance au gouvernement actuel, tandis que les conseillers généraux qui l'ont élu lui apportent une marque de sympathie et approbation.

Il y a donc divergence de vues politiques entre la majorité du Conseil général et son Président.

Premier symptôme. — L'émancipation se fait lentement, mais sûrement, comme disait feu Spuller.

L'influence de l'Empereur Magnin est en baisse, mais par un reste de pudeur pour l'ancêtre, on s'efforce de ne point le lui laisser trop apercevoir.

Nos honorables conseillers généraux n'ont pas pris les mêmes précautions avec le sénateur Piot; il s'est engagé à fond avec le Comité Darras, et il n'a rien moins fallu que la première émotion soulevée par l'affaire Humbert, qui le rappela précipitamment à Paris, pour l'empêcher d'entrer plus avant dans la mêlée, par haine du socialisme.

Aussi, logiquement, aurions-nous voulu voir nos conseillers généraux en passe de s'émanciper — doucement, très doucement, — agir vis-à-vis de l'Empereur comme ils l'ont fait envers son collègue du Sénat.

Pour cette année, il faut en faire notre deuil; mais nous avons l'espoir que notre vœu sera exaucé prochainement. Ce jour-là, le parti républicain bourguignon aura un rude boulet de moins à traîner, mais les affaires de la Démocratie n'en iront pas plus mal, au contraire!

Vive l'Armée!

Au 26^e Dragons — Justice à rebours On demande une enquête

Savez-vous ce qu'il en coûte à un soldat du 26^e dragons pour avoir été volé? Non, car vous ne concevez pas qu'un homme ayant été volé, on le punisse, lui, et non le voleur. Mais vous ignorez ce qu'est la justice militaire au 26^e dragons. Voici donc le fait: un soldat porta plainte à ses chefs parce qu'on lui avait pris ses souliers. Conclusion: le plaignant fut puni de trois jours de prison avec la faculté, toutefois, de ne pas subir sa peine s'il payait lesdits souliers. Ainsi, l'infortuné qui ne put ou ne voulut pas transiger (ou

soldat n'a pas la solde d'un capitaine!) coucha trois jours sur la planche, à côté du baquet odorant. Il fit la pelote comme les camarades, pendant six heures de la journée, avec le chantage complet.

« Et le voleur! » me direz-vous. On ne s'en soucie guère. Est-ce que les officiers sont faits pour enquêter? Ah! si un soldat demandait, au café-concert, qu'on lui chantât *l'Internationale*, ce ne serait pas trop de tous les « Neneux » du régiment pour faire respecter l'honneur de l'armée. Mais un voleur l'aurait-ce que cela? Est-ce que c'est dés honnête? On ne gaspille pas le temps dans les compagnies! On y est naturellement honnête. Voilà pourquoi on est dispensé de chercher le voleur des souliers en question; et comme la justice militaire réclame toujours des exemples, on n'en a point eu de plus aisé à donner qu'une punition éclatante à infliger au volé.

Oh! ces mœurs! Comme les soldats du 26^e dragons doivent chérir l'armée, le drapeau, la patrie et la justice militaire qui est la sauvegarde de toutes ces belles choses!

O Ravary! « Votre justice n'est pas la nôtre! » Ce n'est pas dommage.

Mais nous voudrions bien savoir si la punition infligée a été portée à la connaissance de M. le colonel du 26^e dragons. Si non, pourquoi? Si oui, M. le colonel passera bientôt général.

Ki-Ri-Bi.

Toujours les dossiers

M. le Préfet Michel a oublié de nous répondre. Est-ce bien un oubli? Que non: M. le Préfet n'est pas si occupé qu'il ne puisse répondre à une question qu'on lui pose. Serait-ce dédain? Pas davantage: ses sympathies vont tout droit au *Rappel des Travailleurs* qui, d'ailleurs, ne manque pas de les apprécier et de s'en rejouir. Ne serait-ce pas plutôt embarras? Mais pourquoi voulez-vous que M. le Préfet soit embarrassé pour nous répondre? Il est au moins bachelier es-lettres, et un bachelier es-lettres doit savoir écrire, même en Français. Alors?... Je parierais que M. le Préfet ne sait plus ce qu'il a fait des rapports en question... Il a tant de choses à faire! Les a-t-il brûlés comme hérésies? En vérité je vous le dis: M. le Préfet les a simplement laissés choir, comme par hasard, dans son panier à papiers. Et, tout comme la cousine Humbert, ils sont introuvables!

On n'a pas de chance, dans la famille de M. le Préfet Michel!!

Ki-Ri-Bi.

Laissons! s. v. p.

On parle de laïcisation. On dissout les congrégations non autorisées. On mobilise troupes, gendarmes, procureurs et sous-préfets. Tout cela est bien. Au Lycée Carnot, la laïcisation est renvoyée à l'application d'une nouvelle loi sur les associations. Il faudra bien cela. Ces dames appartiennent à une congrégation dont une ou plusieurs succursales ont été fermées. Elles restent au Lycée Carnot: *ou-elles donc demandent l'autorisation?* Si non, pourquoi M. le Procureur de la République ne leur a-t-il pas signifié l'ordre de rejoindre leur maison-mère? En vertu de quelle immunité échapperaient-elles à la règle commune?

M. le Procureur de la République vaudra bien nous le dire.

Et qu'en pense M. le Préfet?

ANATOLE.

Une vilaine affaire (Suite)

Nous demandions dernièrement si les fleurs qui appartenaient au sieur Goudot et que la municipalité avait fait saisir au cimetière, avaient été rendues à leur propriétaire; nous avons appris qu'il n'en était rien. Ces fleurs sont toujours au commissariat du 2^e arrondissement, mais dans un triste état: il ne reste plus que les pots. Il y en avait environ pour 150 francs. Or ces fleurs étaient, pour la presque totalité, la propriété de Couchot; cette perte s'ajoutant à celles que lui a causées la grêle, ruine complètement ce modeste travailleur, et comme le bon plaisir de M. le Maire lui a retiré son gagne-pain, le voilà donc réduit à la plus complète misère. Nous nous permettrons de faire remarquer que c'est, de la part de la municipalité, une étrange façon de traiter les électeurs dijonnais. Ils s'en souviendront.

Puisque, dans cette affaire, on a invoqué les règlements, il serait peut-être bon de faire remarquer comment on les observe au cimetière et de poser les questions suivantes:

Pourquoi Mme R... une des ennemies de Couchot, s'arroge-t-elle le droit d'utiliser, pour son étalage, un des bancs de l'avenue du cimetière, alors que ce banc devrait être exclusivement réservé aux visiteurs et promoteurs? L'usage auquel Mme R... l'a indûment affecté, l'a complètement mis hors d'état de servir à sa véritable destination.

Pourquoi certain brigadier se croit-il autorisé à vendre des fleurs et à entretenir des sépultures pour son compte personnel?

Pourquoi, alors que les mères de famille n'ont pas le droit d'entrer au cimetière avec leurs petites voitures d'enfants, ouvre-t-on la grille à deux battants pour permettre l'entrée à des voitures plus ou moins bien attelées et dans lesquelles se précassent des visiteurs de haute volée?

On nous a raconté également que M. le Conservateur utilisait très souvent le personnel pour son service particulier; est-ce réglementaire cela? Nos questions, nous les avons posées, nous les avons posées désignées; nous voulons seulement établir le peu de valeur des témoignages d'après lesquels on a éliminé du commerce des fleurs notre camarade Couchot, que l'on a ainsi plongé dans le plus complet dénûment.

Nous adressons, en son nom, un appel aux citoyens qui nous lisent et s'il en est qui puissent lui donner ou lui procurer du travail, nous les prions de faire parvenir leurs commandes à Couchot, quai Gauthay, 17.

Il y a là, en même temps qu'une injustice à réparer, un acte de solidarité à remplir.

ECHOS

Pourquoi deux poids et deux mesures

Il ne se passe pas de jours où nous ne tendions protester contre les procédés de notre municipalité d'affaires.

Dimanche je me trouvais dans un café de la rue d'Auxonne avec plusieurs camarades et, tout naturellement, nous parlions de quelques actes de notre municipalité.

A une table voisine se trouvait un consommateur qui intervenait dans notre conversation. Il prit la défense de quelques jardiniers de la ville qui sont, paraît-il, traités en parias par rapport à leurs camarades.

En effet, voici ce qui m'a été raconté: Les jardiniers à la journée du jardin botanique font 11 heures 1/2 et travaillent tous les dimanches matin; il paraît même que la matinée du 14 juillet on les a employés à arroser.

Pour aujourd'hui, je voudrais seulement demander quelques renseignements à qui de droit.

Les jardiniers de l'école de Larrey sont bien rétribués par la Municipalité et leur traitement est bien prélevé sur la somme de 25.000 fr. affectée à l'entretien des jardins de la ville.

Pourquoi alors les jardiniers de l'école de Larrey ne font-ils que 10 heures de travail et ont-ils tous leur dimanche entier.

Il y a là quelque chose de choquant; des ouvriers faisant le même travail, ne sont pas traités sur le même pied. Je crois que M. le Maire n'a pas connaissance de ces faits.

Je veux bien croire que les récriminations des jardiniers du jardin botanique soient retenues et qu'il n'y aura plus désormais deux poids et deux mesures; personne ne travaillera le dimanche. Il est très facile de prendre les dispositions nécessaires pour que le samedi soir le travail du dimanche matin soit terminé.

On m'a également signalé des inégalités de traitement que j'examinerai en temps opportun. D'autres renseignements devant m'être fournis.

Ça continue

Dans notre dernier n^o nous avons publié une protestation dirigée contre les pisteurs de voyageurs placés par certains restaurants des environs de la gare, à la sortie de la cour.

Nous nous étonnons que ces procédés fussent tolérés à Dijon et nous espérons que M. le Commissaire central, agissant par ordre, ferait cesser cet état de choses.

Il n'en est rien: mardi, un de nos amis qui, cependant, ne venait pas de la gare, mais se trouvait dans l'urinoir situé en face de la cour de la gare, fut accosté par un des pisteurs qui lui plaça de force une carte dans la main et lui indiqua le restaurant où il devait aller plutôt que dans tout autre.

Plusieurs fois déjà nous avions entendu des plaintes à ce sujet; mais elles émanaient toujours de voyageurs choqués de ces manières de faire.

Nous nous étonnons que les restaurateurs voisins de ceux qui emploient ce genre de réclame ne fassent pas également une protestation, car en plusieurs circonstances nous avons vu certains de ces pisteurs accompagner jusqu'à la porte de la buvette Morot des voyageurs qui s'y dirigeaient, et ce pour les entraîner dans les restaurants qu'ils représentaient.

Ce qui nous étonne le plus, c'est que l'adjudicataire Morot qui a tout fait pour la suppression des kiosques qui se trouvaient en face de chez lui, ne se rende pas compte des faits que nous signalons.

Au cas où M. le Maire ne voudrait dérangé personne pour constater ces faits, qu'il prie donc son adjoint de vérifier nos dires.

Mais comment se fait-il que M. le Commissaire central ait, il y a quelque temps, fait cesser cet état de choses? en avait-il le droit?

Pas contentes!

Grand bruit la semaine dernière à la maison nièce de la rue des Novices.

On avait amené de Carlsruhe (Allemagne), une petite demoiselle en lui laissant entendre qu'elle allait être placée dans un lycée à Dijon.

A son arrivée, rue des Novices, la jeune demoiselle s'est vite aperçue à quel genre de lycée elle avait affaire; elle s'est mise à crier, tempêter, frapper du pied, disant qu'elle n'entendait pas être placée dans un couvent, attendu qu'on lui avait dit qu'elle allait dans un lycée.

Voyant que la petite était décidée à résister jusqu'au bout, la dame qui l'accompa-

gnait s'est décidée à lui faire reprendre le chemin de Carlsruhe.

Il paraît que les bonnes sœurs ont été très fâchées de cette petite histoire. Punies-elles? On ne le sait pas; mais on sait que le bien est de laisser passer dans un couvent! C'est facile à réaliser!

Allons, tant mieux!

On travaille ferme à l'élargissement de la rue du Faubourg-Raines. Il ne serait vraiment pas malheureux que cet étroit boyau fût supprimé et que cette rue fût rendue quelque peu habitable.

Espérons cependant que les travaux ne resteront pas dans l'état où ils se trouvent actuellement. C'est également ce qu'espèrent les habitants de ladite rue.

X. Y.

Bourse du Travail

Bureau de placements gratuits

Le bureau de placements gratuits de la Bourse du Travail, 7, rue Febvre, est ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Placement d'ouvriers de tous métiers manœuvres, domestiques, bonnes de maisons bourgeoises, pour cafés ou restaurants, pour la ville et la campagne, femmes de ménage, etc.

Syndicat de la Métallurgie

Tous les ouvriers syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 30 août, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour:

Rapport du délégué au Congrès de Besançon;

Questions diverses.

La Commission.

CHRONIQUE SYNDICALE

Congrès de Besançon

La première séance eut lieu à l'issue de la réunion publique dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Cinquante-cinq organisations ouvrières étaient représentées par cinquante délégués. Besançon, Dijon, Bel-fort, Vesoul, Monthéard et d'autres villes de la région avaient tenu à prouver que leurs principaux syndicats ne se désintéressaient pas des questions à l'ordre du jour.

Après quelques paroles du citoyen Raymond, président de séance, recommandant aux délégués d'apporter la plus grande attention aux débats, en même temps que de la modération dans leurs discussions, une commission de cinq membres est nommée pour la vérification des mandats.

Pendant cette opération, lecture est donnée de l'ordre du jour définitif du Congrès et, sur la proposition du secrétaire général de la Fédération de Franche-Comté, on décide que, pour activer les travaux, on nommera autant de commissions qu'il y a de questions à discuter.

Ces questions seront étudiées préalablement et feront chacune l'objet d'un rapport dont il n'y aura plus qu'à adopter ou rejeter les conclusions.

C'était en effet le moyen le plus expéditif.

Après la validation des mandats, on procède à la nomination des commissions qui devront se réunir le soir même et déposer leurs rapports à l'ouverture de la séance du lendemain.

Le citoyen Cardet, député, de Paris et délégué du comité socialiste inter-fédéral, avait été désigné pour faire partie de la commission chargée d'étudier les lois ouvrières; mais craignant en sa qualité de député, d'influencer les autres délégués, il se récuse; néanmoins, sur la demande des congressistes, il accepte d'assister à la commission à titre consultatif.

La première séance est levée à 6 h. du soir.

Le lendemain, 16 août, à 8 heures du matin, tous les délégués sont à leur poste et les rapports sont prêts.

La première question concernait le viaticum, ou secours de route, aux travailleurs syndiqués.

Dans son dernier Congrès, la Fédération des Bourses du Travail avait proposé que toutes les Bourses cotisassent pour créer une caisse générale administrée par le comité fédéral qui enverrait des fonds suivant les besoins des Bourses départementales; la discussion ayant fait ressortir les difficultés qui contrebalançaient les avantages qu'elle offrait, la question n'avait pas été tranchée, et le *statu quo* était maintenu.

Le Congrès de Besançon a repoussé la centralisation des fonds destinés au service du viaticum et décidé que les Bourses devaient agir isolément.

La deuxième question avait trait aux bureaux de placements. Le rapport concluait à la suppression totale des bureaux existant actuellement, car c'est une honneuse exploitation du prolétariat, et à leur remplacement par des bureaux gratuits où les renseignements seraient fournis par les divers syndicats.

Dans les communes où il n'y aurait pas de syndicats, un registre serait établi à la mairie, sur lequel on inscri-